

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarreguemines

VILLE DE SARREGUEMINES
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

Elus : 35

En fonction : 35

Présents : 27

Excusés : 6

45^{ème} séance du 22 décembre 2025
dûment convoquée à 18 h 00

Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Marc ZINGRAFF

Motion en faveur du maintien d'un service public hospitalier fort à Sarreguemines et sur son territoire

Le Conseil Municipal,

En présence des membres du Conseil Municipal : Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christian DIETSCH, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette HILPERT

Ont donné procuration : Christiane HECKEL pouvoir à Carole DIDIOT, Christine CARAFA pouvoir à Christine MARCHAL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR pouvoir à Jean-William FISCHER, Stéphanie BEDE-VOLKER pouvoir à Corinne THINNES, Audrey LAVAL pouvoir à Sébastien JUNG, Marc FELD pouvoir à Nicole MULLER-BECKER

Considérant les fréquentes interpellations relatives à la pérennité de l'offre de soins à Sarreguemines et sur son territoire,

Considérant l'opportunité du projet de direction commune des établissements hospitaliers de Moselle-Est,

Considérant notre volonté de maintenir les services de maternité sur les deux sites de Sarreguemines et de Forbach,

Décide 33 votes pour :

Marc ZINGRAFF, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDIOT, Denis PEIFFER, Christine MARCHAL, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, Christine CARAFA, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, Nicole BOURESY-DORCKEL, Evelyne CORDARY, Jean-Claude CUNAT, Jean-Jacques WEBER, Jean-William FISCHER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Dominique LIMBACH, Dominique VILHEM-MASSING, Corinne THINNES, Luc DOLLE, Véronique DOH, Stéphanie BEDE-VOLKER, Durkut CAN, Sayah KHARROUBI, Flore TITEUX, Audrey LAVAL, Alain DANN, Isabelle PETER, Nicole MULLER-BECKER, Marc FELD, Bernadette HILPERT

De prendre acte de la motion ci-jointe,

Pour extrait certifié conforme,
Sarreguemines, le 24 décembre 2025

Le Maire,
Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire,
Sébastien JUNG

Communication du Maire de Sarreguemines et Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Général Robert PAX

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 22/01/2026



ID : 057-215706318-20251222-DG_2026_0027-DE

Mes chers collègues,

La présente communication faite devant notre Conseil municipal fait suite et écho aux articles de presse récents évoquant la validation du principe de direction commune des établissements hospitaliers de Moselle-Est au sein des différents conseils de surveillance concernés.

J'ai personnellement à plusieurs reprises été interpellé quant aux répercussions d'une telle décision sur la pérennité de notre offre de soins à Sarreguemines et son territoire, notamment la question du maintien de notre service de maternité.

C'est pourquoi en ma qualité de Maire de Sarreguemines, de Président du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Général Robert PAX, mais aussi comme père de famille dont les enfants sont nés à Sarreguemines, je souhaite réaffirmer clairement mon attachement au maintien d'un service public hospitalier de qualité et d'une offre de soins de proximité forte sur notre territoire.

En effet, notre hôpital est un pilier essentiel pour les habitants de Sarreguemines, du Pays de Bitche, du Pays de Sarralbe et de Puttelange-aux-Lacs. La question de l'avenir de notre maternité n'est ni idéologique ni polémique : elle relève de notre responsabilité collective envers les familles et les soignants.

C'est dans cet esprit que je soutiens le projet de direction commune des établissements hospitaliers de Moselle-Est. Il s'agit d'un choix responsable et nécessaire pour garantir durablement l'avenir de nos maternités.

Cette direction commune doit permettre de poursuivre plus méthodiquement un projet médical partagé entre Sarreguemines et Forbach, d'améliorer la situation financière des établissements, de relancer les investissements indispensables et de consolider les équipes afin de maintenir, sur chacun des sites, des maternités sécurisées et attractives.

Cet équilibre est fondamental. Il est la condition du maintien de maternités sur les deux sites.

Par ailleurs, l'adoption récente par l'Assemblée nationale d'un moratoire sur les fermetures de maternités envoie un signal politique fort. Elle engage tous les acteurs locaux à construire des organisations stables, crédibles et protectrices, pour les équipes comme pour les usagers.

Je le dis avec conviction : la maternité de Sarreguemines n'est pas un service parmi d'autres. C'est un choix du cœur, mais aussi une exigence éthique et territoriale. Je resterai un défenseur déterminé de son maintien et de son développement.

Notre population mérite une offre de soins de proximité lisible, sécurisée et moderne. La direction commune doit permettre de constituer une équipe médico-soignante bi-site opérationnelle et solide, dans un cadre attractif, afin de renforcer la pérennité de la gynécologie-obstétrique, la stabilité des équipes, la sécurité des prises en charge et la proximité de l'offre de soins.

Cette motion exprime donc un soutien clair au maintien d'un service public hospitalier fort à Sarreguemines et à une maternité fonctionnelle, sécurisante et tournée vers l'avenir, dans l'intérêt des familles et de notre territoire.